

Le Tampon, le 21 juin 2022



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LIGUE LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE TABLE

Association

Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
secretaire@lrтт.гe

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Adresse Siège social
20 rue Philibert TSIRANANA
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrтт.гe

Page Facebook

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Code APS

DATE : samedi 18 juin 2022

LIEU : réunion en présentiel – CREPS St Paul

HORAIRE : 14 h 00

PRESENTS : Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Fabrice BALAZI, Marc DUBOURDIEU, Jean-Marc JACQUES, Camille JANICOT, Thomas MONDON, Laurent PEQUIN, Daniel THURIES, Jessie VERBAR,

EXCUSES : Lyne-May CHELLIER, Jimmy FEN CHONG, Mickaël HA-SUM, Christophe MOUQUET, Manandraïbe RASANDISONA, Yannick SIGISMEAU, Alexandre VILLENDUUIL

NON EXCUSES : Gwendoline DUBOIS, Kim METE

INVITE : Maxime MYKOLOW

Mme la présidente, Isabelle ALLIOT-MICHOUX, dirige la réunion du Conseil de Ligue. Le quorum étant atteint, elle ouvre les débats à 14 h 05.

0. Retour sur les points abordés lors du CL du 22/04/2022

Points abordés :

- *Compte-rendu stage de la Plaine des Cafres → RAS, lieu du stage tout à fait apprécié*
- *Compte-rendu de la réunion CSJIOI → on doit s'assurer de l'éligibilité des joueurs pressentis*
- *Compte-rendu de la réunion avec Mickaël MEVELLEC → confirmation de sa venue par le président de la FTT*
- *Création de la Mission JIOI 2023 et de la Sous-Mission → point de ce jour*
- *Situation de Ahmed OUMAR → RAS*
- *Intervention du Conseiller de Ligue au LMTT → le président du LMTT est toujours en attente d'une réponse du financeur du projet (Mairie de St Denis) pour prendre sa décision*
- *Mérite Régional → distribution des plaquettes ce jour*
- *Échéances financières → RAS*
- *Tarifcations pour la saison 2022/2023 → RAS*
- *Point d'étape campagne ANS 2022 → point de ce jour*
- *Modification des Règlements sportifs → point de ce jour*
- *Modification des Statuts et Règlement Intérieur → vote ce jour*

1. Adoption du compte-rendu du Conseil de Ligue du samedi 22 avril 2022 (vote)

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

→ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/17

2. Agrément des nouveaux licenciés

Au 26/05/2022, la Ligue compte 504 adhérents et 13 clubs affiliés. Ce chiffre est en augmentation de 19 % par rapport à la saison passée (424), à pareille date. A noter qu'à la fin de saison 2018/2019 nous étions à 466 licenciés.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

→ Les nouveaux licenciés sont agréés à l'unanimité.

3. Compte-rendu du stage jeunes St Denis (Mai 2022)

Référent stage : MYKOLOW Maxime

Encadrants sur place : MYKOLOW Maxime, VEDAPODAGOM Quentin, GAUDET Julien

Lieu du stage : CREPS de ST DENIS, salle des Deux-Canons, gymnase de Petite-Ile

Liste des stagiaires :

Filles : Astrid ALMERY, Solène ALMERY, Maïa MERLAT, Marion MOUFFLET, Angélique LEBIHAN

Garçons : Janis AMADY, Pierre BOISEDU, Paul BOULE, Alexandre BOURGES, Erwan BOYER-PAYET, Maxime CECILERY, Quentin CHANE YIN, Eugène CURIS, Mathis KIEB, Jérémy LAUDE, Denis LEUNG THEUNG, Tony METRO, Pierre MORIN, Gabriel PAYET, Tom PAYET, Lenny SELLIER.

Lors des vacances du mois de mai, nous avons organisé le dernier stage Ligue de la saison. Suite à une forte demande des autres activités et suite à la suppression des restrictions COVID, nous n'avons pas pu l'organiser la première semaine. De ce fait, le stage a eu lieu lors de la deuxième semaine et a été coupé par un jour férié (jeudi).

Le stage a été divisé en deux parties :

- La première du lundi au mercredi sous la formule classique, hébergement au CREPS, séances matin et après-midi dans la salle des Deux-Canons.

Contrairement au dernier stage qui était organisé à la Plaine Des Cafres, le lieu d'entraînement ne se trouve pas sur place ce qui ajoute une contrainte dans les plannings au niveau des horaires. Il nous est plus compliqué de proposer des séances ou du travail en plus à certains joueurs durant le stage.

Une proposition est faite d'utiliser éventuellement le gymnase de Champ-fleuri pour le lieu d'entraînement (gain de temps), mais avec les inconvénients des prêts et transports des tables.

- La seconde partie s'est déroulée sur la journée du vendredi dans le gymnase de Petite-Ile. Durant cette journée, un tournoi a été organisé. Le groupe de 20 joueurs a été divisé en deux parties pour faire Deux tops distincts.

Durant le stage du lundi au mercredi, nous avons senti une certaine fatigue chez les joueurs (physique et psychologique). La fin de saison s'est fait ressentir ainsi que la lassitude de s'être joué sur plusieurs compétitions dans un petit laps de temps. Comme dit précédemment, le fait de ne pas être sur place pour s'entraîner, n'aide pas les joueurs à être complètement focalisés sur l'entraînement.

Lors de la compétition du vendredi, il est à noter qu'il y a eu beaucoup d'absences...

Remarque complémentaire, le CREPS de St Denis ne présente pas la même qualité nutritionnelle des repas que celui de La Plaine des Cafres.

4. Compte-rendu de la 2^{ème} phase sportive

Conclusion générale énoncée par la CSR : la saison sportive est arrivée à son terme, et l'intégralité des compétitions a pu se dérouler sans difficultés majeures. Le seul bémol a été l'annulation de la journée du championnat par équipe Dames qui n'a pu se tenir, faute de participantes en nombre suffisant. Le calendrier a été très chargé et les obstacles nombreux à gérer par la CSR et la Ligue. Mais au final, les licenciés ont pu jouer leurs compétitions et prétendre à des titres régionaux.

- **Championnat Vétérans :** une quarantaine de participants avec une bonne ambiance au rendez-vous. Organisation à La Montagne.

Vainqueurs :

V1 Hommes : Stéphane TARDIVEL (AOR)

V2 Hommes : Christophe BLIN (AOR)
V3 Hommes : Christian BLARD (AOR)
V4 Hommes : Robert RICHARD (TTT)
V5 Hommes : Georges TSANG KWONG U (AOR)

- **Championnat de La Réunion Jeunes** : adaptation du format pour que la compétition tienne sur un dimanche ; gymnase des Deux-Canons.

4/17

Vainqueurs :

Minimes F : Maïa MERLET (CPP)
Cadettes F : Marion MOUFFLET (CPP)
Juniors F : Solène ALMERY (CPP)
Benjamins G : Denis LEUNG THEUNG LONG (AOR)
Minimes G : Tony METRO (TTT)
Cadets G : Tony METRO (TTT)
Juniors G : Esteban PEREZ (CPP)
Double Filles : Astrid ALMERY / Solène ALMERY (CPP)
Double B/M Garçons : Gabriel PAYET/Tom PAYET (AOR)
Double C/J Garçons : Pierre BOISEDU / Jérémy LAUDE (CPP)
Double Mixte B/M : Maïa MERLET / Pierre BOISEDU (CPP)
Double Mixte C/J : Solène ALMERY / Esteban PEREZ (CPP)

- **Coupe Régionale des Vétérans** : première pour cette compétition qui aurait mérité plus de participants (pas d'équipe engagée en V1) ; gymnase des Deux-Canons.

Vainqueurs :

V2 : RAPP / NURBEL (CDTT)
V3 : DEROUINEAU / FRANCOIS (CPP)

- **Qualification Dames aux Championnats de France** : très peu de participantes ; gymnase de La Montagne

Vainqueure : Solène ALMERY

- **Critérium Régional** : moins de participants que la saison précédente malgré un nombre d'engagements similaires. La crise COVID n'a rien arrangé (nécessité du passe-sanitaire par exemple).

Les résultats sont à trouver en PJ.

- **Finales par Classement** : beaucoup de joueurs en tableau H8 (avec nécessité de l'ouvrir à 48 participants), mais très peu dans d'autres catégories (3 en H12 !) ; gymnase des Deux-Canons.

Vainqueurs :

F5 : Maïa MERLET (CPP)

F7 : Astrid ALMERY (CPP)

F9 : non décerné

F 12 : Solène ALMERY (CPP)

H 8 : Gabriel PAYET (AOR)

H 10 : Daniel COTTE (CRE)

H 12 : Jean-Sébastien CERVEAUX (TTT)

H 15 : Éric BERNARD (CRE)

A noter que des doubles ont été rajoutés pour permettre aux joueurs de disputer plus de rencontres.

- **Championnat de La Réunion TTS** : un nombre insuffisant de participantes a obligé à adapter la formule chez les Dames. La place de 3^{ème}/4^{ème} n'a pas été disputée ce qui va entraîner un changement de points attribués au Classement Réunion pour le 2^{ème} demi-finaliste (point étudié ce jour). Deux WildCards ont été attribuées : Cédric AGATHE et Pierre MONDON.

Vainqueurs :

Dames : Marion MOUFFLET (CPP)

Hommes : Matthieu OPEZZO (CPP)

Double Dames : Clémence HOAREAU : Audrey PICARD (CRE)

Double Hommes : Thomas LE BRETON / Matthieu OPEZZO (CPP)

Double Mixte : Solène ALMERY / Thomas LE BRETON

Remarque : la LRTT déplore que des joueurs(es) récompensé(e)s pour leur parcours dans la compétition ne se soient pas présenté(e)s pour récupérer leur trophée. Ce comportement n'est pas sportif.

Pistes d'amélioration pour nos compétitions :

- La publicité ou la promotion qui en est faite au moment de l'annonce. Il s'agit de trouver un autre vecteur de communication que le calendrier sportif ou encore la page Facebook,

6/17

- La stabilité du calendrier sportif en évitant de modifier les dates prévues des compétitions, même si nous sommes tributaires des conditions météorologiques parfois non anticipables,
- Nos compétitions sont essentiellement réservées aux compétiteurs. Il n'y en a quasiment pas pour les personnes qui préféreraient une activité plus proche du loisir/détente. Les tournois de clubs peuvent présenter des possibilités à ce niveau,
- L'extrême urgence dans laquelle sont établies les listes des participants, avec des modifications qui interviennent toujours au dernier moment et des inscriptions non honorées en cascade, il faudrait respecter la date limite des inscriptions.
- La possibilité de laisser plus de latitude au JA de la compétition de s'affranchir des règlements établis si nécessaire (cas du peu d'engagement chez les Féminines par exemple),
- La nécessité de combler les trop longues attentes des joueurs sur certaines compétitions,
- La nécessité de proposer des formules pour lesquelles les jeunes doivent jouer un nombre suffisant de matchs sur une journée,
- L'obligation de s'affranchir de certains problèmes techniques handicapants (bonne marche de la sono par exemple),
- L'annonce anticipée de buvettes ou autres sur certaines compétitions portées par des clubs.

5. Entérinement des résultats du championnat de La Réunion par Équipes Mixte

Régionale 1 – Poule A

Place	Équipe	Pts	Joué	Vic.	Nul	Déf.
1	C.P. POSSESSION 1	18	6	6	0	0
2	CRESSONNIERE 1	14	6	4	0	2
3	TAMPON T. T. 1	10	6	2	0	4
4	CRESSONNIERE 2	5	6	0	0	5

Régionale 1 – Poule B

POULE 1 2

CLASSEMENT DE LA POULE 2

Place	Équipe	Pts	Joué	Vic.	Nul	Déf.
1	AIGLONS 2	16	6	5	0	1
2	AIGLONS 1	14	6	4	0	2
3	ST PAUL OUEST REUNION TT 1	10	6	2	0	4
4	LMTT 1	8	6	1	0	5

7/17

Régionale 2

POULE 1

CLASSEMENT DE LA POULE 1

Place	Équipe	Pts	Joué	Vic.	Nul	Déf.
1	C.P. POSSESSION 2	18	7	5	1	1
2	AP PANONNAIS 1	17	7	4	2	1
3	TAMPON T. T. 2	15	7	4	0	3
4	TAMPON T. T. 3	15	7	4	0	3
5	AIGLONS 4	14	7	3	1	3
6	AIGLONS 3	14	7	3	1	3
7	SPORTT 2	12	7	2	1	4
8	CRESSONNIERE 3	6	7	0	0	6

Régionale 3, après les matchs de classement :

- 1 - CPP 4
- 2 - CDTT 1
- 3 - TTSP 1
- 4 - CPP 3
- 5 - TTT 4
- 6 - AOR 6
- 7 - AOR 5
- 8 - CRE 4
- 9 - SMTT 1
- 10 - LMTT 2
- 11 - TTSP 2
- 12 - SPORTT 4
- 13 - SPORTT 3
- 14 - LMTT 3

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

→ Les résultats du championnat de La Réunion par Équipes Mixte sont entérinés à l'unanimité.

6. Modification des règlements sportifs (vote)

M. le Président de la CSR présente les modifications envisagées pour un certain nombre de compétitions :

8/17

▪ Championnat par Équipes :

- Pour cette saison 2022/2023, nous gardons le format de 8 équipes par tableau avec poule unique sur les deux phases,
- Deux montées/descentes à l'issue de la Phase 1,
- La Phase 2 de la saison 2022/2023 est au même format que la Phase 1, quel que soit le tableau (pas de découpage en groupes),
- Le classement de la Phase 2 à l'issue de la saison 2022/2023 sera utilisé pour reclasser les équipes dans les nouveaux tableaux de 6 équipes,
- **Pour la saison 2023/2024, nous adopterons le nouveau format de 6 équipes par tableau avec poule unique.**

Remarque : la proposition d'adopter cette formule à 6 clubs, dès cette saison 2022/2023, a été repoussée par 6 voix contre 2.

- Les divisions du Championnat par Équipes s'appellent toutes Régionales (R1 à RX si nécessaire).

▪ Critérium :

- **Texte à rajouter dans les règlements (qui n'était pas écrit malgré sa mise en application déjà effective) :** le classement des joueurs dans les différents tableaux du Critérium se basera sur les résultats du tour précédent, à l'exception du premier tour (première journée du Critérium de la saison) qui se basera sur le classement général de la saison précédente.

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ Ajout adopté à l'unanimité.

- **Proposition de remettre des récompenses aux meilleurs jeunes à l'issue de chaque tour des Critériums.**

VOTE

Contre : 6

Abstention : 0

Pour : 2

→ Cette proposition est rejetée.

9/17

- **Suppression de la Régionale Jeunes dans les Critériums actuels** : les jeunes joueurs (surtout les débutants), ont la possibilité de s'engager dans une compétition « Jeunes » (nom qui reste à définir) dans laquelle peuvent se trouver des joueurs ayant une licence Traditionnelle ou une licence Promotionnelle (les noms des licences devraient changer au niveau fédéral). Les journées au nombre de 3, seraient basées sur celles du Critérium (samedi après-midi), seraient indépendantes les unes des autres, et compteraient deux catégories : Poussins/Benjamins/Minimes et Cadets/Juniors. **Les clubs auront la possibilité d'inscrire leurs jeunes dans le Critérium « classique » en cours d'année.** Un joueur ne peut participer sur une journée, qu'à une seule des deux compétitions.

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ **Cette nouvelle compétition verra le jour pour la saison sportive à venir. Un texte précis doit être écrit dans les Règlements Sportifs 2022/2023.**

- **Rajout d'un 4ème tour des Critériums** : le calendrier est extrêmement contraint pour la saison à venir. La préparation aux JIOI 2023 occupera grandement la Ligue. Mais ceci laissera aussi nombre de joueurs inactifs dès la fin des championnats individuels.

Aucune décision n'est prise en ce sens.

▪ **TOP Adultes Dames et Hommes :**

- **Un TOP sera organisé chez les Dames et les Hommes. Le vainqueur de cette compétition sera désigné pour participer aux Championnats de France Toutes Séries.** 10 places sont attribuées : les 8 premières à l'issue du classement des 3 tours de Critériums, les deux dernières à la disposition de la CSR (WildCard éventuelle).

10/17

- Le nombre de points du TOP est augmenté de 50 % dans le cadre du Classement Réunion : 1^{er} 300 pts, 2nd 240 pts, etc.
- Classement des joueurs, précision : un joueur est positionné dans le tableau au rang dépendant de son Classement Réunion. Si un joueur bénéficie d'une Wild-Card pour intégrer un TOP, et qu'il apparait dans le Classement Réunion, alors c'est ce rang qui sera utilisé. A défaut, les points FFTT seront pris en compte pour son positionnement, directement sous le joueur présentant plus de points FFTT que le joueur bénéficiant de la Wild-Card.

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ Ces nouvelles mesures sont adoptées.

- **Finales par Classements** : ouverture du tableau H8 à 64 participants.

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ Adopté à l'unanimité.

- **Championnats de La Réunion Toutes Séries** :

- **Dans le cas où le nombre d'engagements dans une compétition serait insuffisant par rapport au nombre de participants prévus, le JA, après accord de la CSR, adaptera la meilleure formule pour cette compétition.**
- **Les matchs de poule se dérouleront au meilleur des 5 manches.**
- Les matchs des TED restent au meilleur des 7 manches.

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ Adopté à l'unanimité.

- **Le Challenge Jeunes CIC évolue quelque peu (Cf. nouveaux règlement sportifs 2022/2023)** : il s'appelle désormais Challenge de La Réunion Jeunes par Équipes.

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ Adopté à l'unanimité.

11/17

7. Présentation du calendrier 2022/2023

Avec toutes les précautions qu'il s'agit de prendre, voici ce que devrait être le calendrier pour la saison à venir. (Cf. doc joint).

8. Attendus pour le Championnat par Équipes 2022/2023

La CSR a constaté une très nette dégradation dans des routines simples du Championnat par équipes :

- Qualité des feuilles remplies,
- Dates de retour des rencontres,
- Utilisation obligatoire de l'outil GIRPE pour les rencontres de R1 pour la saison 2022-2023.

Une formation sur l'outil GIRPE sera dispensée par la CRA, avant le début des rencontres sportives de l'année à venir.

Nous avons un barème des sanctions et pénalités financières. Il vient d'être légèrement amendé pour la saison à venir (Cf. nouveau document joint).

VOTE pour

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ Ce nouveau barème est adopté. Les sanctions seront appliquées automatiquement.

9. Compte-rendu du dossier PSF/ANS 2022

Huit clubs ont déposé des demandes pour un total de 44 800 euros (19 actions). Pour rappel, 22 500 euros étaient attribuables aux clubs. C'est la qualité des actions qui comptait pour attribution des fonds, et non un simple calcul au prorata du nombre de clubs.

C'est à la commission nationale d'entériner nos propositions et de les transmettre à l'ANS pour attribution.

A noter que la qualité des dossiers était très inégale (rédaction, objectifs, description, indicateurs et surtout budgétisation). Certains documents étaient absents (Budgets prévisionnels ou autres ...).

La LRTT a toutefois réclamé, comme elle en avait la possibilité, des rallonges budgétaires sur certains dossiers (de 500 euros en moyenne).

10. Compte-rendu des travaux de la CJSOI (vote)

Mode de sélection

12/17

Filles :

Nous sommes en attente d'obtenir des certitudes sur la motivation et l'envie des joueuses à participer à la CJSOI avant d'organiser ou non une compétition (cas où seules deux compétitrices seraient partantes).

Garçons :

Il apparaît que des joueurs n'ayant pas encore l'âge requis pourraient prétendre à cette sélection de par leur niveau actuel. Ces joueurs devraient être intégrés dans la compétition qualificative. Si l'un ou certains d'entre eux était sélectionné, la LRTT demanderait une dérogation à la CJSOI pour l'intégrer (ou les).

Le conseiller-entraîneur de Ligue établira la liste des joueurs n'ayant pas l'âge requis pouvant prétendre aux compétitions de sélection. Ceci sous-entend bien entendu un accord préalable des parents (compétition se déroulant début décembre en période scolaire).

Deux propositions sont présentées.

- Proposition A

Sélectionner automatiquement le meilleur joueur de la liste (Benjamin OULEDI).

Organiser un TOP 9 (intégral) avec les joueurs qui restent pour déterminer quel sera le joueur occupant la place de N° 2 et les deux remplaçants retenus (places 2 et 3 du TOP).

- Proposition B

Organiser un premier TOP (intégral) avec 10 joueurs. Le vainqueur de ce TOP est sélectionné.

Organiser un second TOP (intégral) avec les 9 joueurs qui restent. Le vainqueur de ce deuxième TOP est sélectionné.

Les deux remplaçants seront déterminés en fonction de leur cumul de points sur les deux TOP.

VOTE pour le mode de sélection Garçons :

Proposition A : 0

Proposition B : 8

Abstention : 0

→ La proposition B est retenue. Deux TOP seront organisés.

Entraîneur de la sélection Jeunes Filles ou Jeunes Garçons

Il manque actuellement un entraîneur à la LRTT. Si des personnes se sont positionnées, aucun appel d'offre officiel n'a été lancé. Il le sera très prochainement auprès des clubs. Le Conseil de Ligue désignera un candidat par un vote électronique qui sera organisé d'ici le mois d'août.

11. Compte-rendu des travaux de la Sous-Mission JIOI

13/17

La Sous-Mission JIOI a remis sa feuille de route à la Mission JIOI. Cette dernière l'a validée (Cf. Document joint).

Lors de la préparation et des réunions relatives à ces travaux, Julien BORDES (kinésithérapeute) a proposé un programme de suivi individualisé et préparation de chaque athlète sur l'année précédant les jeux.

Il demande de pouvoir accompagner la sélection à Madagascar sur la partie suivi kiné et il pourrait servir de « conseil » lors des rencontres qui seront disputées, afin d'épauler les cadres parfois pris sur plusieurs rencontres en même temps.

Ceci implique la prise en charge de son billet + son hébergement. Le coût, au plus large, est estimé à 2 000 euros.

La dépense semble très raisonnable au regard des bénéfices attendus.

Jean-Marc JACQUES, par ailleurs administrateur du CROS, nous signale qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour que Julien BORDES obtienne une accréditation auprès du CROS qui lui permettrait d'accéder aux athlètes, aux lieux d'entraînements et de compétitions, aux infrastructures d'hébergement/restauration ; charge à la Ligue de régler les frais liés à ce déplacement.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Le Classement Réunion servant aux présélectionnés Dames et Hommes est envoyé aux clubs. Il reprend les six dernières compétitions prises en compte (à partir de janvier 2021).

Les deux dernières compétitions, servant à sélectionner deux joueurs au nombre de points « Classement Réunion », seront les deux premiers Critériums de la saison 2022/2023 et programmés en septembre et octobre 2022.

Les deux moins bons résultats des 8 compétitions alors prises en compte seront alors retirés et le classement de 1 à X sera établi.

NB : M. Damien CAYET retire sa candidature à la sélection des joueurs.

Choix de l'entraîneur JIOI pour la sélection Féminines

M. Julien GAUDET retire sa candidature au poste d'entraîneur de la sélection Féminines. Le Conseil de Ligue décide de procéder à un vote à bulletins secrets entre les deux derniers candidats, Sébastien MAILLOT et Jean-Sébastien POTHIN.

14/17

VOTE :

Sébastien MAILLOT : 6

Jean-Sébastien POTHIN : 2

Abstention : 0

→ Sébastien MAILLOT devient l'entraîneur de la sélection JIOI Féminines et fera donc partie de la délégation de tennis de table se rendant à Madagascar sous réserve de confirmer sa disponibilité pour l'intégralité de la préparation des athlètes.

Il ne peut plus concourir à une place de joueur dans la sélection Messieurs. S'il venait à être remplacé, c'est M. Jean-Sébastien POTHIN qui serait sollicité, sauf si ce dernier est joueur sélectionné.

12. Classement Réunion Dames et Hommes

Tableau présenté ci-joint.

13. Nouvelle convention à signer avec la FFTT pour 2022/2023

La présidente, le vice-président et le secrétaire ont assisté à une réunion en visioconférence avec M. Gilles ERB, président de la Fédération et Mme Françoise LAPICQUE, secrétaire générale. Le sujet portait sur l'élaboration d'une nouvelle convention entre la FFTT et la LRTT. La dernière convention en cours, celle de 2012, a été résiliée. Elle entrait dans la catégorie des conventions de développement et « rapportait » annuellement 3 450 euros à notre Ligue (pour une utilisation non assujettie à des attentes particulières).

La nouvelle convention serait plutôt dans la catégorie « Objectifs et moyens ».

Voici ce qui est proposé :

- Dotation de fonctionnement fixe : 2 000 euros (utilisation libre)
- Dotation variable en fonction de nombre de licenciés : 2023 → 580 licenciés, 2024 → 650. Aide de 800 euros.
- Dotation avec une part variable sur projet, pour un montant de 1 200 euros.
Deux projets : emploi à mutualiser et/ou le Ping en Extérieur.

Soit un total de 4 000 euros si les objectifs sont atteints.

Le Ping en Extérieur est un projet qui mobilise l'attention très forte de la FFTT. Elle veut développer cette pratique sur tous les territoires et annonce des budgets d'équipement assez impressionnants (tous les accords ne sont pas encore signés à l'heure actuelle et les financements feront l'objet d'un appel à projets). Les clubs devront se rapprocher de leur municipalité, qui sera alors porteuse du projet.

15/17

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ La nouvelle convention FFTT/LRTT est approuvée à l'unanimité.

Jean-Marc JACQUES signale qu'une autre convention « plutôt orale » a existé entre la FFTT et la LRTT. Elle permettait à la Ligue de recevoir pour 8 joueurs, et par an, 4 000 euros à utiliser dans le cadre de déplacements sportifs hors La Réunion. Nous n'avons pas trace de ces arrangements à notre niveau. La Secrétaire Générale de la FFTT sera interrogée à ce sujet.

14. Adoption des nouveaux Statuts et Règlement Intérieur

Les documents ont été présentés lors de la précédente réunion du Conseil de Ligue.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ Les nouveaux Statuts et Règlement Intérieur sont adoptés à l'unanimité. Ils entreront en vigueur après l'assemblée générale de janvier 2023.

15. Grandes actions de la phase 1 de la saison 2022/2023

A ce jour :

- Préparation Ping au Féminin, ODYSSEA Ping
- Préparation de la venue de M. MEVELLEC
- Compétitions et préparation pour les sélections JIOI et CJSOI

16. Questions diverses

- **Demande d'augmentation des indemnités d'installation de salle (vote) :** on passe de 100 à 140 euros par compétition ; sachant qu'elles sont toujours coefficientées selon leur importance.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

→ Les nouveaux tarifs entreront en vigueur pour la saison à venir.

16/17

- **Accompagnement des Jeunes aux championnats de France (vote) :** la LRTT mettrait son conseiller-entraîneur à disposition pour accompagner les jeunes sur certaines compétitions.

VOTE :

Contre : 8

Abstention : 0

Pour : 0

→ Cette mesure est refusée.

- **Rappel de la nécessité de posséder une carte professionnelle d'entraîneur, mise à jour régulièrement :** un courrier va partir aux clubs en ce sens.
- **Vérification de l'honorabilité des dirigeants (y compris arbitres, juges, ...) et des entraîneurs :** il s'agit de compléter soigneusement sa fiche personnelle dans SPI avec notamment le **LIEU DE NAISSANCE**.
- **Colosse aux Pieds d'Argile :** La FFTT a conclu une convention avec cette association. Cette dernière a pour objectif de prévenir contre les risques de violences sexuelles, de pédocriminalité et de bizutage dans le milieu sportif. Nous attendons des documents permettant aux associations de savoir comment agir en cas de situation « douteuse » ou avérée.
- **Nouvelle circulaire administrative 2022/2023 :** à ce jour, les factures ont été envoyées.
- **Le E-PING :** la FFTT semble s'intéresser de très près à cette forme sportive de notre discipline. Laurent PEQUIN pratique cette discipline. Il est nommé référent de Ligue sur le sujet.
- **Fonctionnement des commissions (le HNR est une mission qui se contente de donner un avis) :** point non abordé ce jour. La présidente se réserve le droit de donner des précisions par écrit.
- **Documents du Conseiller (contrat, fiche de poste, horaires mensuels) :** madame la Présidente fait circuler les documents demandés.
- **Critères de sélection JIOI :** la question sur les 3 ans de résidence à la Réunion n'a plus lieu d'être, Esteban PEREZ n'étant plus sur le sol de La Réunion.

- **Date de la prochaine réunion** : samedi 08 octobre 2022

Mme la Présidente lève la réunion à 18 h pour la remise des plaquettes du Mérite Régional.

17/17

La présidente

Isabelle ALLIOT-MICHOUX



Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

- *Secrétaire général* -

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

Tél. : 0692 66 65 82 – Mèl. : secretaire@lr tt.re – Site Web : www.lr tt.re

Le secrétaire

Marc DUBOURDIEU